

Présidence de M. Yves-André Cavin, président

Membres absents excusés : Marie Deveaud ; Diane Gilliard ; Claude Grin ; Gilles Meystre ; Jacques Pernet ; Charles-Denis Perrin ; Elena Torriani ; Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : Nicolas Gillard ; Stéphanie Pache.

Membre démissionnaire : Francis Pittet.

Membres présents	89
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment

de Mme Magali Crausaz Mottier (AGT) en remplacement de Mme Andrea Eggli (AGT), démissionnaire.

Le président

Donne lecture de la lettre de démission du Conseil de M. Francis Pittet (LE) avec effet immédiat (lettre du 19 décembre 2009).

Donne lecture de la lettre de démission du Conseil de Mme Diane Gilliard (AGT) avec effet au 31.01.2010 (lettre du 23 décembre 2009).

Informe que Mme Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine devra partir à 19h45.

Présente M. Frédéric Tétaz, secrétaire ad interim, remplaçant de la secrétaire du Conseil qui sera prochainement en congé maternité.

Lettre

de la Municipalité (13 janvier 2010) demandant l'urgence pour les points :

- R 62 – Préavis no 2009/41 « Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP). Remplacement de la chaudière de la ligne d'incinération des boues no 2. Demande de crédit complémentaire » ;
- R 64 – Préavis no 2009/51 « Aménagement hydroélectrique de Lavey : augmentation de la production et modifications constructives du barrage. Crédit d'études » ;

Pétition
Dépôt

de M. Basile Zweifel (1 signature) concernant les deux roues en ville de Lausanne.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Communications
municipales

- 11 décembre 2009 : préavis 2009/3 : Amélioration du dispositif toxicomanie à Lausanne. Retrait du préavis 2009/3 et remplacement d'un rapport-préavis 2009/3 bis qui sera soumis au Conseil communal dans les plus bref délai.
- 11 décembre 2009 : Rapport-préavis présentant la vision municipale des enjeux de la politique régionale.
- 18 décembre 2009 : Organisation de la Municipalité pour 2010.
- 23 décembre 2009 : Service d'accueil d'enfants (APEF) et Jardin-Famille (CVAJ). Clôtures provisoires des exercices 2008 au 30 septembre 2008 et utilisation des réserves cumulées au 30.09.2008.
- 8 janvier 2010 : Réponse à la pétition de M. Pierre-Henri Loup et consorts « Contrôle systématique de vitesse dans le village de Montheron et limitation de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon Cugy-Montheron ».
- 18 décembre 2009 : Réponses à la question No 78 de M. Pierre-Antoine Hildbrand.

Question écrite
Dépôt

de Mme Andrea Egli (AGT) : concernant le nombre de postes de nettoyage externalisés et communalisés à la Ville de Lausanne.

Question écrite
Dépôt

de M. Jean-François Cachin (LE) : « Egalité de traitement en matière de tarifs de transports publics pour les habitants des zones foraines de Lausanne. »

Postulat
Dépôt

de M. Philippe Mivelaz (SOC) : « Pour une réduction des déchets ménagers à la source. »

Postulat
Dépôt de Mme Magali Zuercher (SOC) : « Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? »

Postulat
Dépôt de Mme Natacha Litzistorf (Les Verts) : « La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes ! »

Postulat
Dépôt de Mme Florence Germond (SOC) et consorts pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à St-François.

Motion
Dépôt de M. Gilles Meystre (LE) demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur les quartiers de la Riponne, St-Laurent, Bel-Air/Chauderon, Flon, Gare et les passages souterrains du centre-ville.

Motion
Dépôt de Mme Graziella Schaller (LE) : « Pour que la ville nettoie les façades du Palais de Rumine. »

Interpellation
Dépôt de M. Pierre Santschi (Les Verts) et consorts : « Antennes de téléphonie mobile dans la commune. »

Interpellation
Dépôt de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet. »

Interpellation
Dépôt de M. Vincent Rossi (Les Verts) et consorts : « Deux roues motorisés : quelle politique de stationnement la Municipalité suit-elle ? Exemple de la Place Pépinet. »

Interpellation

Dépôt

de M. Raphaël Abbet (UDC) et consorts : « Saint-Martin, théâtre de la violence urbaine gratuite ! »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée à l'unanimité du Bureau légal du Conseil communal.

**Election
complémentaire**

D'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de Mme Andrea Egli (AGT), démissionnaire.

M. Alain Hubler, au nom du groupe A Gauche Toute !, propose la candidature de M. Pierre-Yves Oppikofer.

Le Conseil désigne, à main levée et à l'unanimité moins dix abstentions, M. Pierre-Yves Oppikofer comme membre de la Commission permanente de gestion.

Questions orales

- I.** M. Philippe Jacquat (LE) ; M. Daniel Brélaz, Syndic.
- II.** M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- III.** M. Stéphane Michel (SOC) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- IV.** M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Daniel Brélaz, Syndic.
- V.** Mme Magali Crausaz Mottier (AGT) ; M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- VI.** Mme Graziella Schaller (LE) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports.
- VII.** Mme Natacha Litzistorf (Les Verts) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports.
- VIII.** M. Yves Ferrari (Les Verts) ; M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
-

Rapport s/ préavis
2009/41

**Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP)
Remplacement de la chaudière de la ligne d'incinération des boues n°2
demande de crédit complémentaire.**

Rapportrice : Mme Nicole Graber (Les Verts)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité moins un avis contraire, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 606'000.– pour le remplacement de la chaudière de la ligne d'incinération des boues n° 2 de la STEP de Vidy, afin de couvrir les coûts supplémentaires de réalisation ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4603.331 du budget du Service d'assainissement, par annuité constante la durée d'amortissement étant de 15 ans ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 4603.390 du budget dudit service, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

Rapport s/ préavis
2009/51

**Aménagement hydroélectrique de Lavey : augmentation
de la production et modifications constructives du barrage
Crédit d'études**

Rapporteur : M. Jean-Luc Chollet (UDC)

Discussion

M. Jean-Luc Chollet, (UDC), M. Guy-Pascal Gaudard (LE) ; M. Pierre-Antoine Hildebrand (LE) ; M. Jean-Charles Bettens (SOC) ; M. Claude Bonnard (Les Verts) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels de Lausanne; M. Daniel Brélaz, Syndic ; M. Guy-Pascal Gaudard (LE).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 6'150'000.–, destiné à la réalisation, une fois des garanties suffisantes obtenues des autorités concédantes sur l'avenir de l'ensemble de l'ouvrage à l'échéance des concessions en 2030, des études de projets d'augmentation de la production de l'aménagement hydroélectrique de Lavey et de transformations hydrauliques du barrage ;
2. de balancer par imputation sur ce crédit les trois comptes d'attente, d'un montant total de Fr. 1'050'000.–, ouverts pour réaliser les études préliminaires ;

3. de prendre acte que le montant de ce crédit sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera sollicité pour la réalisation des travaux et soumis ultérieurement à votre Conseil par voie de préavis.

**Rapport s/ préavis
2007/66**

**Plan partiel d'affectation concernant les parcelles Nos 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles Nos 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328.
Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006.**

Rapporteur : M. Guy Gaudard (LE)

Discussion

M. Jean-Charles Bettens (SOC) ; M. Laurent Guidetti (SOC) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux (TRX) ; M. Guidetti (SOC) ; M. Olivier Français, directeur de TRX.

*Discussion
s/règlement PPA*

La parole n'est pas demandée.

*Vote s/règlement
PPA*

Le Conseil, à l'unanimité moins quelques abstentions, **approuve** le règlement :

Vote final

Le Conseil, à l'unanimité moins une poignée d'abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation concernant les parcelles N^{os} 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N^{os} 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328 ; addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006 ;
2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à l'opposition déposée pendant l'enquête publique ;
4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N^o 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;

7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/ postulat

de M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) :
« Pour l'intégration systématique, transparente
et cohérente de 'la nature en ville'. »

Rapporteur : M. Benoît Bieler (Les Verts)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote s/conclusion 1

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion 1 de la commission de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Vote s/conclusion 2

Le Conseil, moins un avis contraire et trois abstentions, **approuve** la conclusion 2 de la commission « que le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat est fixé à un an. »

Le Conseil, approuvant les deux conclusions susmentionnées, **décide**

1. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport ;
2. de fixer à un an le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat.

Rapport s/ postulat

de M^{me} Myriam Tétaz :
« Un prix pour la création d'une oeuvre
de musique contemporaine ».

Rapporteur : M. Gilles Meystre (LE)

[remplacé à la tribune par Mme Françoise Longchamp (LE)]

Discussion

Mme Nicole Graber (Les Verts) ; Mme Myriam Tétaz (AGT) ; Mme Françoise Longchamp (LE) ; Mme Elisabeth Wermelinger (SOC) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC).

Vote

Le Conseil, par 56 oui , 25 non, 5 abstentions, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/ motion

**de M. Jean-Michel Dolivo
pour instituer à Lausanne une instance indépendante de plaintes,
compétente pour instruire dénonciations et plaintes
formées à l'égard de la police.**

Rapportrice : M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts)

Discussion

Mme Thérèse de Meuron (LE) ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) ; Jean Tschopp (SOC) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Serge Segura (LE) ; Mme Sylvianne Bergmann (Les Verts) ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports ; Jean Tschopp (SOC).

Vote

Le Conseil, par 43 non, 30 oui et 15 abstentions, refuse les conclusions de la commission, et **décide** :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de refuser la prise en considération de ce postulat.

Clôture

La séance est levée à 20 h 25.

Le président :

Le secrétaire ad interim :

.....

.....